

ANNEXE C

BILAN DU PROJET PILOTE : ÉNERGUIDE VOLET III

Projet pilote de rénovation éconergétique pour les ménages à budget modeste

Préparé par l'Agence de l'efficacité énergétique

6 juillet 2006

Sommaire exécutif

En avril 2004, l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) se voit confier le mandat par Hydro Québec Distribution (HQD) de développer un projet pilote de rénovation éconergétique auprès de la clientèle à budget modeste.

Le projet vise à améliorer la performance énergétique des logements des ménages à budget modeste par la réalisation de travaux sur l'enveloppe thermique du bâtiment. Il cible 100 maisons unifamiliales et 25 duplex-triplex répartis dans toutes les régions du Québec. Une contribution moyenne de 2 000 \$ par logement admissible est allouée par HQD et un montant maximum de 250 \$ ou de 10 % du coût des travaux est exigé du participant.

Le processus de réalisation du projet pilote comprend 6 étapes et nécessite la collaboration de plusieurs intervenants du secteur privé. Il comprend entre autres deux évaluations énergétiques (ÉnerGuide) ainsi que la réalisation des travaux par un entrepreneur ou en mode auto-constructeur.

L'AEE agit à titre de maître d'œuvre dans le projet et les organismes communautaires accompagnent le participant tout au long du processus.

Critères d'admissibilité

Au départ, la clientèle admissible doit répondre aux critères de revenu et de facture d'énergie du volet I du Programme des budgets modestes (PBM), habiter une unité unifamiliale, un duplex ou un triplex et utiliser l'électricité ou le mode biénergie comme source principale de chauffage. En cours de réalisation, des critères additionnels liés à la performance énergétique des logements (cote d'efficacité énergétique du bâtiment de moins de 71) et à la rentabilité des mesures (période de récupération des investissements de moins de 15 ans), s'ajoutent.

Échéancier

Le premier échéancier prévoyait que les travaux devaient être complétés avant le 15 décembre 2004. Après révision et à la suite des difficultés rencontrées tout au long du processus, le projet se termine le 31 mars 2006.

Évolution du nombre de dossiers en cours de réalisation

Le nombre de dossiers a beaucoup diminué au cours du processus. Cette diminution résulte principalement de l'application de critères liés à la cote d'efficacité énergétique des bâtiments, des difficultés rencontrées par les participants pour l'obtention des soumissions auprès des entrepreneurs et d'un ensemble de facteurs liés aux participants, tels que la perte d'intérêt à réaliser des travaux compte tenu des travaux autorisés par l'AEE, des étapes à franchir, des délais rencontrés et de l'insuffisance de fonds personnels pour réaliser les travaux complémentaires aux travaux autorisés.

À titre indicatif :

- 125 ménages étaient visés par le projet;
- 98 participants se sont inscrits au projet;
- 35 participants ont annulé leur participation en cours de période ou n'ont pas été en mesure de satisfaire aux conditions de participation; 11 avant la première évaluation, 3 après la première évaluation, 14 n'ont pas présenté de soumissions, 1 soumission a été refusée et 6 ont annulé leur participation après l'acceptation de leur soumission;
- 36 ont été refusés en vertu d'une cote d'efficacité énergétique trop élevée et 6 parce que l'électricité ne constituait pas la principale source d'énergie pour le chauffage;
- 21 participants ont franchi l'ensemble du processus.

Ressources financières

La diminution du nombre de ménages par rapport à l'objectif a eu des impacts sur le budget initial prévu de 500 000 \$. Les dépenses totales ont été d'environ 167 000 \$. La part d'HQD est de 89,8 %, contre 7,7 % pour l'OEE et 2,5 % pour le client. Le coût de réalisations des travaux, 52 168 \$, compte pour 31,2 % des dépenses totales.

Dépenses par dossier ou logement

Les 21 bâtiments où des travaux ont été réalisés comptaient 31 logements.

- Le coût moyen par dossier inscrit (98) est de 1 708,88 \$.
- Le coût moyen par dossier ayant réalisé des travaux (21) est de 7 974,78 \$ et de 5 402,27 \$ par logement.
- La valeur moyenne des travaux réalisés (21) est de 2 484,17 \$ par bâtiment et de 1 682,83 \$ par logement.
- Les économies d'énergie par dossier (21) sont de l'ordre de 17,6 % de la facture totale d'énergie.

- La période de récupération de l'investissement (PRI), soit les dépenses totales sur les économies totales est de 15,34 ans.

Compte tenu du nombre limité de dossiers terminés (21), il y a lieu d'être prudent avec l'extrapolation des résultats obtenus par le présent projet.

Rentabilité des investissements

Si l'on retient comme indicateur de rentabilité, une période de récupération de l'investissement de moins de 5 ans, le projet pilote n'est pas rentable, puisque celle-ci est de plus de 15 ans en tenant compte de l'ensemble des coûts. Elle serait beaucoup plus élevée si l'on tenait compte des coûts additionnels de main-d'œuvre d'HQD et des organismes. Pour réduire cette période de récupération et augmenter le pourcentage des dépenses consacrées à la réalisation des travaux, quelques propositions visant une utilisation plus efficiente des ressources pourraient être mises de l'avant.

L'une d'entre elles serait de revoir le mode d'utilisation de l'évaluation énergétique (ÉnerGuide) pour identifier un ensemble de mesures qui reviennent le plus souvent dans les ménages à budget modeste, soit les mesures de scellement, l'isolation de l'entretoit, l'isolation des fondations. La réalisation d'évaluations énergétiques adaptées à l'envergure des travaux réalisés et des mesures supplémentaires touchant le recrutement de la clientèle, la formation et l'encadrement des intervenants, les allocations accordées, le processus de soumissions, la réalisation des travaux, seront nécessaires pour permettre au programme d'atteindre des standards de rentabilité acceptables.

Recommandation

Par conséquent, l'Agence de l'efficacité énergétique recommande :

- De ne pas donner suite au présent projet sous sa forme actuelle;
- De procéder, en s'appuyant sur les expériences étrangères, à l'élaboration d'un nouveau projet de rénovation éconoergétique qui viendra bonifier le programme des ménages à budget modeste. Celui-ci sera inclus au premier plan d'ensemble prévu dans la Stratégie énergétique du Québec au printemps 2007. Ce projet, développé en collaboration avec les distributeurs d'énergie, les partenaires gouvernementaux et ceux du milieu, devra viser à réduire la consommation d'énergie à l'aide de travaux énergétiques touchant l'enveloppe du bâtiment tout en démontrant une période de récupération des investissements inférieure à 10 ans.